

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 novembre 2017
Convocation du 07 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET,

ABSENTS EXCUSES: Hélène VALY procuration à Anthony CADET

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2017.

2. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 09-2017 – Avenant au bail de location du presbytère, sis 4 rue de la mairie :
Il est nécessaire d'établir un avenant au bail de location du presbytère, sis 4 rue de la mairie, signé le 08 août 2017 et loué à Mme Christelle VIEUILLE afin de prendre en compte les charges locatives relatives à l'entretien de la chaudière.

Décision n° 10-2017 – Achat d'une sonorisation portable : *Considérant la nécessité de remplacer la sonorisation défectueuse de la salle polyvalente, Monsieur le maire a signé un devis en date du 18/10/2017 avec Excel Audio SARL pour l'achat d'une sonorisation portable pour un montant de 863 € H.T. (1 035,60 € TTC).*

3. Finances et travaux

a) Maison de santé pluridisciplinaire :

Monsieur Christian MOTREFF, adjoint chargé des finances et du personnel, fait part à l'assemblée de l'urgence de développer une étude sur l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune. Il s'agit en effet :

- d'une part, de maintenir l'offre de soins médicale dont la disparition aurait des conséquences directes sur les autres professionnels de santé,
- d'autre part, d'offrir aux professionnels de santé un outil performant leur permettant d'exercer dans des conditions idéales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de création d'une maison de santé médicale pluridisciplinaire et de l'implanter sur l'espace Amédée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve ce projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- Décide d'implanter ce bâtiment sur l'espace Amédée,
- Autorise Monsieur le maire à engager une étude pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- Autorise Monsieur le maire à solliciter des financements aussi élevés que possible auprès de tous les organismes susceptibles d'attribuer des aides.

b) Lotissement de 5 lots : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le nouveau lotissement situé dans le bourg et cadastré YA 189 : « park men braz » qui signifie Parc des longues pierres et autorise Monsieur le maire à solliciter des financements aussi élevés que possible pour la création de ce lotissement.

c) Chapelle Notre Dame de Carmès : suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 07 novembre 2017, Mme Le Bec, architecte du patrimoine, restituera l'analyse des offres le 5 décembre prochain. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises lors de la séance prévue en décembre.

d) Revitalisation du Centre Bourg : Suite à l'ouverture des plis du 9 novembre 2017, 2 bureaux d'études ont été retenus par la commission. L'audience aura lieu le 06 décembre prochain.

e) Base Intermarché : Monsieur le maire fait part à l'assemblée des doléances inscrites sur le registre d'enquête publique. Il précise qu'il a inscrit les remarques suivantes au nom de la commune de Neulliac :

- 1) Garantir une protection visuelle et sonore maximale aux habitants concernés de Pont saint-caradec, Resteriard, Penhouet d'en haut et la lande de Penhouet.
- 2) Un aménagement piétonnier sur la départementale D32 (de la future base au canal de Nantes à Brest) avec éclairage pour sécuriser l'accès à l'abribus et aux containers d'ordures ménagères avec une réduction de la vitesse.
- 3) Un plan de circulation interdisant le trafic de poids lourd sur la D125 qui remonte et traverse le bourg de NEULLIAC. L'ouverture de la rocade nord de PONTIVY effective début 2018 sera une des possibilités pour rejoindre l'ouest de la région.
- 4) L'interdiction totale de circulation de véhicules affrétés par la société ITM sur la voie communale sans issue allant au village de Resteriard.
- 5) Nous demandons qu'un comité de suivi soit mis en place (élus +habitants de la zone). Il pourra donner son avis pendant les travaux et dans la phase d'exploitation.
- 6) Enfin, concernant l'habitation de Mme JOUANNO, 82 ans, résidant depuis 60 ans à cette adresse, il est évident que cette maison sera la plus impactée tant au niveau sonore (proximité de l'entrée des camions dans la base) qu'au niveau visuel (merlon de terre lui masquant un beau paysage). Le rachat ou un dédommagement devra être évoqué pour cette personne âgée obligée de partir pour retrouver une quiétude.

f) Convention multi-services de lutte contre les nuisibles FDGDON : La convention multiservices triennale passée avec le FDGDON (anciennement FEMODEC) arrive à expiration au 31 décembre. L'adhésion à cette convention permet d'accéder à des

services complémentaires : formations gratuites à la lutte contre les taupes, mise à disposition d'effraies à condition préférentielle, conseils divers dans la lutte contre les nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques...)

Le renouvellement proposé pour la période 2018-2019-2020 fait état d'une participation annuelle de 182,54 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention pour une nouvelle période triennale et à autoriser le maire à la signer.

4. Administration générale

Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) :

L'élaboration du Plan communal de sauvegarde est obligatoire depuis septembre 2007.

Monsieur Christian MOTREFF, adjoint en charge des finances et du personnel, expose le plan communal de sauvegarde (PCS) qui dote la commune d'un outil de gestion des risques majeurs : le PCS identifie les risques majeurs connus tels que les aléas climatiques (inondation, incendie, tempête, risques hivernaux...) et les aléas technologiques (coupure de courant, coupure d'eau, coupure de gaz, blocage d'une voie routière principale...) et il acte les organisations d'alerte, d'information et les démarches à mettre en œuvre, afin d'assurer le soutien et la protection des biens et des personnes. Le Plan Communal de Sauvegarde est d'autant plus indispensable pour la commune de Neulliac que cette dernière est concernée par le PPRI Blavet Amont (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations) et par le PPI (Plan Particulier d'Intervention) barrage de Guerlédan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Plan communal de sauvegarde de Neulliac,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document, effectuer toute démarche de diffusion et de mise en application du Plan communal de sauvegarde de Neulliac.

5. Urbanisme et affaires foncières

Point sur le PLUi : les zones du Moustoir et Penhouët Maro sont retirés des STECAL. Seul Kerrech est maintenu comme unique future zone de construction potentielle pour ce qui concerne l'habitat hors du bourg de Neulliac.

Un courrier a été adressé aux propriétaires de terres pour les informer que leurs terrains qui sont aujourd'hui constructibles deviendront certainement non constructible, à partir de la validation du PLUi, soit fin 2019. Ils ont été invités à construire ou à vendre leurs terrains avant début 2019 afin d'éviter de perdre cette opportunité.

6. Informations et questions diverses

Point sur les travaux :

- Aménagement sécuritaire route de Kergrist : 4 entreprises ont reçu le détail des travaux à réaliser. Réponse attendue pour le 24 novembre prochain. Choix de l'entreprise retenue en délibéré au prochain conseil municipal.
- Maison éclusière d'Auquignan : 2 dalles coulées (en bas et à l'étage).
- Compteurs linky : Ils seront installés en février 2018 sur Neulliac ; Une permanence en mairie avec Enedis est prévue le lundi 15 janvier de 14 à 17H.
- Groupement de commandes pour la fourniture de propane :

Résultat de l'appel d'offre : l'entreprise Primagaz a été retenue. Plusieurs contrats concernent la commune : le restaurant scolaire, le presbytère, le domicile partagé ainsi que les 5 logements cité du Presbytère. Les locataires pourront en bénéficier à partir de juillet 2018.

Dates à retenir :

- Vœux du Maire : 13 janvier 2018 à 11h
- Repas des aînés : dimanche 28 janvier 2018

La séance est levée à 21h15

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 04 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC, le 17 novembre 2017